

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Chômage : aides à la création ou la reprise d'entreprise

France Travail (anciennement Pôle emploi) peut verser, sous conditions, des aides financières à un demandeur d'emploi qui crée ou reprend une entreprise : Arce, Acre, Nacre et Cape.

- Arce : versement anticipé des allocations chômage
- Acre : exonération partielle de charges sociales
- Cape : créer ou reprendre une société par un porteur de projet

Questions – Réponses

- Peut-on encore bénéficier du Nacre ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Chômage : aides à la formation
- Chômage : aides à la reprise d'activité

